

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/04/2021

Présents : C.A. LE BRIS - M. GAUTIER - C. LE SOURNE - S. PLUNIAN - H. LE TEXIER - S. GAUTIER - S. LE FUR - V. SABLÉ - V. FADEL: Y.GUILLAUME  
E. DAVENET -Y. BOMIN

Absentes ayant donné pouvoir S. CLÉRICI à V. SABLÉ

Absent : A. LE QUÉRÉ

### Suite donnée aux décisions prises lors de la réunion du 26 mars 2021

#### Achat propriété LE BELGUET

Monsieur le Maire explique que lors de la signature du compromis de vente de la propriété de Monsieur Loïc LE BELGUET, le notaire a fait part de différents éléments (partie du hangar, écoulements de la maison sur la parcelle ZI 10 ...) qui pourraient poser des problèmes par la suite pour des travaux ou autre.

Afin de pouvoir résoudre ces problèmes, il faut acheter une bande la parcelle ZI située derrière la maison et rejoignant le CR30, soit 1 458 m<sup>2</sup>.

Monsieur LE BELGUET est d'accord de vendre cette partie au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'acheter ce terrain à 10 € le m<sup>2</sup> et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

#### Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée bénéficiant du contrat d'association

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Ecole Privée St-Joseph de SAINT GERAND bénéficie du régime de contrat d'association. Le contrat portant le n° 273 CA a été signé le 21 décembre 2005 par le Préfet du Morbihan.

A l'article 12 de ce contrat, il est stipulé que la Commune de SAINT GERAND, siège de l'école privée assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes primaire et maternelle pour la totalité des élèves.

Par délibération en date du 17 mars 2006, il était précisé que chaque année, la convention passée entre la Commune, l'OGEC et la directrice de l'Ecole St-Joseph, pouvait être soumise à révision.

Au vu des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2021 la prise en charge financière comme suit :

- 323.47 € par élève de classe élémentaire
- 1 202.94 € par élève de classe maternelle

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 13 à la convention passée en date du 17 mars 2006 avec la représentante de l'OGEC et la directrice de l'Ecole Privée St-Joseph pour modifier l'article 2 concernant la prise en charge financière et l'article 3 relatif à la périodicité des mandats au vu des élèves présents.

### **Cession du chemin rural N°45 - Cran**

Monsieur le Maire explique que Monsieur JEHANNO souhaite acquérir le chemin rural N° 45 situé au niveau de Cran qui séparent ces différentes parcelles et qui mènent à ses bâtiments.

Le prix de vente est de 0.61€ le m<sup>2</sup>, fixé par délibération du 03 février 2017. Les frais de bornage et de notaire seront à sa charge.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette demande et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### **Démission d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire explique que Monsieur Éric ROBERT lui a envoyé sa démission en tant que Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire a accepté sa démission et en a fait part à Monsieur le Préfet.

Monsieur ROBERT ne sera pas remplacé, le Conseil Municipal sera donc désormais composé de 14 membres.

### **Tableau des effectifs**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le tableau des effectifs est le suivant :

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>EFFECTIF</b>
<b>Filière Administrative</b>	
Rédacteur	1
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière Technique</b>	
Agent de Maitrise	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2
<b>Filière Social</b>	
Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles	1
<b>Filière Animation</b>	
Adjoint d'Animation	1

### **Avenant n°1 - Bar rénovation ancienne Mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification à apporter au marché de construction du bar, ce qui implique la prise en compte de l'avenant N°1 suivant pour le lot 8 : Electricité –Chauffage électrique, marché CPS

- Plus-value de 960.90 € HT concernant l'alarme incendie et l'éclairage de secours
- ce qui porte le marché à 14 837.01 € HT, 17 804.41 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au marché 2021\_02\_BAR, lot N° 08 attribué à CPS – 10 avenue des Combattants – 22600 LOUDEAC. Le marché global est porté à 161 459.38 € HT après ce 1<sup>er</sup> avenant.

## **Projet de mise en réseau des médiathèques**

L'adjointe en charge de la culture explique qu'il existe un projet de mise en réseau des médiathèques au niveau des communes de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Régigny et Rohan.

Cette mise en réseau a pour objectif de favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture ainsi que d'améliorer et développer l'offre de services des médiathèques sur leur territoire et favoriser le prêt numérique.

Les axes de ce partenariat sont :

- harmonisation des règlements intérieurs et des tarifs
- inscription des usagers
- circulation des collections
- Action culturelle
- Formation
- Harmonisation des horaires d'ouverture au public
- Système informatique

L'adjointe propose que la commune de SAINT-GERAND rejoigne ce réseau afin de développer la médiathèque.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

## **Application pour chemin de randonnée**

3 applications ont été présentées par S. PLUNIAN.

Il est décidé d'attendre la fin des travaux de l'aménagement du Bel Air et de la Route du Canal.

## **Commissions**

**Bulletin municipal** : sera déposé dans les commerces la semaine du 26 avril 2021.

### **Cadre de vie**

La rencontre du 10/04/2021 s'est très bien passée, 31 personnes étaient présentes. D'autres réunions de ce genre auront lieu avant de valider l'achat.

### **Art dans les chapelles**

2 guides vont être recrutés, un pour le mois de juillet et l'autre pour le mois d'août.

L'association recherche une personne en service civique.

Une activité va être mise en place avec l'artiste de cet été et la médiathèque pour découvrir ses œuvres, ses livres avec une balade jusqu'à la chapelle St Drédano et une animation style Marché.

### **Animation le 08/05/2021**

A Saint Drédano, un concert de musique traditionnelle des élèves du conservatoire de Pontivy, le 08/05 étant le jour du pardon de Saint-Drédano.

### **Expo photos à Kéroret**

Comme l'an passé, une exposition de photos aura lieu en extérieur de juin à septembre sur le thème des abeilles. L'inauguration aura lieu le 25 juin.

Les photos de l'année dernière seront placées dans le bourg.

### **Expo photos au cimetière**

Une expo va être mise en place au cimetière du 06/05 au 28/05/2021 sur le thème « cimetières d'hier et d'aujourd'hui ». Elle permettra de s'imaginer le futur aménagement du cimetière.

### **Aménagement du bourg**

Les parterres devant la Mairie vont être refaits. Le vieux semoir va être installé Route de Noyal-Pontivy. Les pots vont être mis sur le terre-plein directionnel entre la Mairie et l'Église.

2 ou 3 tables de pique-nique vont être installées à Kéroret.

### **ALSH**

7 enfants prioritaires étaient présents pendant les vacances en moyenne.

### **Animation communale**

Pour remplacer la chasse à l'œuf, un dessin mystère est organisé pour les 3/6 ans et les 7/12 ans, les imprimés sont à retirer dans les commerces, la mairie et sur le site de la commune. Dépôt des dessins avant le 15/05/2021, la remise des chocolats aura lieu **le 22 mai** à la Mairie de 9h à 12h ainsi que le tirage au sort qui désignera les gagnants des grosses surprises.

Démonstration de construction de piège à frelons le samedi **24/04/2021**.

Concours de maisons fleuries est organisé, les inscriptions sont ouvertes.

### **Travaux**

Les travaux dans le bar ont commencé et avancent bien.

Le PLUi va être validé par Pontivy Communauté lors du conseil de mai.

Plusieurs lots du Lotissement de Coët Nostra ont été vendus et d'autres sont réservés